



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**PREFET DES DEUX-SEVRES**

PREFECTURE  
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL  
ET DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau des Finances des collectivités Territoriales  
/ Mme CARRE Marlène  
☎ 05 49 08 68 93  
✉ marlene.carre@deux-sevres.gouv.fr  
Z:\REGIES DE RECETTESPOLICE  
MUNICIPALE\NIORT\GAUTHIER Gérard\AP.doc  
N°177

**ARRETE** portant nomination d'un régisseur titulaire de  
recettes d'Etat auprès de la police municipale de la  
Ville de NIORT

Le Préfet des Deux-Sèvres  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2003 portant institution d'une régie de recettes d'Etat auprès de la police municipale de la Ville de NIORT ;

**VU** la lettre en date du 7 septembre 2015, par laquelle Monsieur le Maire de NIORT propose de désigner, d'une part, M. Gérard GAUTHIER, Brigadier Chef Principal, afin d'occuper les fonctions de régisseur de recettes titulaire, en remplacement de M. Franck LANSOY, muté dans une autre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, et d'autre part, M. Sébastien GUERET, Brigadier Chef Principal, en qualité de régisseur suppléant et de maintenir, en qualité de mandataires Mmes Catherine PAILLER et Katia FERRE ;

**VU** la lettre de M. le Directeur Départemental des Finances Publiques des Deux-Sèvres, en date du 28 septembre 2015 donnant son accord aux nominations proposées ;

**SUR** proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** M. Gérard GAUTHIER, Brigadier Chef Principal est nommé, en remplacement de M. Franck LANSOY en qualité de régisseur de recettes titulaire auprès de la police municipale de la Ville de NIORT pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L. 2212-5 du code général des collectivités territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L 121-4 du code de la route.

**ARTICLE 2 :** M. Sébastien GUERET, Brigadier Chef Principal est nommé en qualité de régisseur suppléant.

**ARTICLE 3 :** Mmes Catherine PAILLER et Katia FERRE sont maintenues en

qualité de mandataires.

**ARTICLE 4 :** Les sommes encaissées et les effets bancaires reçus par le régisseur devront être versés et remis auprès du Trésorier Principal de NIORT.

**ARTICLE 5 :** Préalablement à sa prise de fonction M. GAUTHIER Gérard devra constituer un cautionnement de 1 220 € .

**ARTICLE 6 :** L'arrêté du 26 avril 2012 modifié nommant M. Franck LANSOY est abrogé.

**ARTICLE 7 :** M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques, et M. le Maire de NIORT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

NIORT, le 9 octobre 2015  
Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture,



Simon FETET